

Lancement du Conseil consultatif métropolitain : prenez part à la vie citoyenne du Genevois français en candidatant avant le 5 novembre 2017.

Confronter les points de vue, échanger des idées, effectuer des propositions, nourrir les réflexions sur le devenir du Genevois français, tels sont les objectifs du Conseil consultatif métropolitain. Afin de composer cette nouvelle instance sur la période 2017-2020, le Pôle métropolitain du Genevois français initie jusqu'au 5 novembre un appel à candidature auprès des acteurs du territoire, représentants associatifs, milieux socio-professionnels, et habitants, qui souhaitent s'investir et apporter leurs idées sur des enjeux à l'échelle métropolitaine.

La société civile est appelée à prendre une part importante dans la construction du Pôle métropolitain du Genevois français. Espace de discussion et de dialogue pour la société civile du Genevois français, le Conseil consultatif métropolitain sera un lieu de réflexion et de propositions, un acteur de la cohésion géographique, culturelle, économique et sociale, une instance dans laquelle chaque membre pourra apporter ses contributions et compétences.

Les missions du Conseil consultatif métropolitain

Réuni chaque trimestre, le Conseil consultatif métropolitain sera amené à remplir les missions suivantes :

- Mettre en relation des acteurs d'horizons différents et leur offrir un espace de dialogue constructif ;
- Donner son avis sur les enjeux du territoire ;
- Enrichir la réflexion et les débats ;
- Être consulté sur l'élaboration du projet de territoire, (documents de prospective et de planification).

- **Ce qu'est le Conseil consultatif métropolitain** : un réseau de compétences, un espace de débat.
- **Ce qu'il n'est pas** : un outil de communication, un bureau d'étude, un conseil de développement.

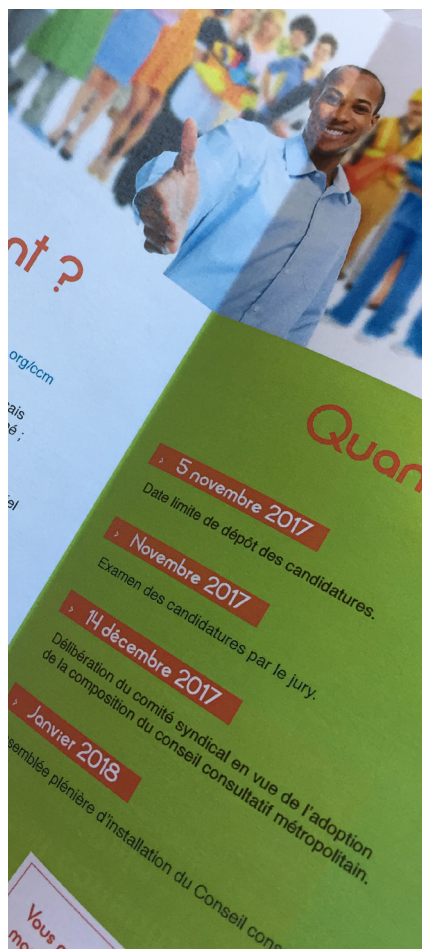
Contact presse

Sébastien JERDELET

Tél. : +33 (0)630 91 48 16

communication@genevoisfrancais.org

genevoisfrancais.org



3 co-présidents pour 57 membres

Le conseil consultatif métropolitain sera doté d'une co-présidence paritaire de trois personnes, élu par l'Assemblée plénière pour une durée de 3 ans. Les responsabilités seront partagées entre les trois co-président-e-s, et les fonctions de représentation seront assurées à tour de rôle de manière annuelle.

Au total, le Conseil consultatif métropolitain réunira **57 membres, répartis entre 47 titulaires et 10 suppléants, dans 5 collèges** représentant les différentes facettes de la société civile :

- **Associations et collectifs** : il représentera la grande diversité associative locale (environnement, social, santé, déplacements, culture, etc.),
- **Acteurs économiques et sociaux** : il réunira des acteurs économiques et sociaux, intégrera notamment les organisations professionnelles, les syndicats, les chambres consulaires, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les entreprises emploi-insertion, etc.
- **Institutions** : il réunira des représentants du monde public de l'éducation (établissements scolaires), de l'enseignement supérieur, de la santé (hôpitaux), du logement, etc. ,
- **Territoires** : il sera composé de membres des conseils de développement locaux, mis en place par chaque Communauté de communes et Communauté d'Agglomération concernée par la loi (> 20 000 habitants),
- **Citoyens** : il représentera les conseils citoyens mis en place dans le cadre de la politique de la ville ainsi que tout citoyen individuel exprimant la volonté de participer.

Le nombre de membres par collège est fixé comme suit :

- **Le collège des conseils de développement** : 7 titulaires et 2 suppléants,
- **Les autres collèges** : 10 titulaires et 2 suppléants par collège.

Qui peut candidater ?

Associations, acteurs économiques et socio-professionnels, institutions et citoyens, chacun peut candidater, du moment qu'il est habitant d'une des 120 communes du Genevois français.

L'appel à candidature pour le mandat 2017 – 2020, initié le 29 septembre, prendra fin le 5 novembre 2017.

Territoires concernés :

- Annemasse Agglo
- Arve et Salève
- Faucigny-Glières
- Genevois
- Pays Bellegardien
- Pays de Gex
- Pays Rochois
- Thonon Agglomération

Les personnes qui souhaitent candidater peuvent trouver toutes les informations ainsi que la fiche à remplir, sur le site internet du Genevois français :
www.genevoisfrancais.org/ccm (onglet «Pour candidater»)

Pour les citoyens individuels, une lettre motivée adressée à sa Communauté de communes ainsi qu'au Pôle métropolitain du Genevois français est demandée lors de la candidature.

Où adresser votre candidature ?

Pôle métropolitain Genevois français
Conseil consultatif – candidature
Clos Babuty – 27 Rue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

Pour toute information : www.genevoisfrancais.org/ccm.
Pour tout renseignement complémentaire, contacter Gisèle MEYNET :
ccm@genevoisfrancais.org ou 04 50 04 54 09.

Contact presse

Sébastien JERDELET
Tél. : +33 (0)630 91 48 16
communication@genevoisfrancais.org
www.genevoisfrancais.org